

ÉDITO

RENTRÉE 2020 : « NOUS SOMMES PRÊTS » SAISON 2 !

Dans le contexte sanitaire actuel, nombreux sont les personnels qui auraient souhaité pour septembre l'annonce d'un cadre clair déterminant la conduite à tenir selon différents scénarios d'évolution de l'épidémie. La période de mars à juin a été chaotique, marquée par l'improvisation et les injonctions contradictoires, on aurait donc pu s'attendre à ce que le ministère anticipe et fasse le nécessaire pour éviter une répétition de ce lamentable épisode.

Il n'en est rien. Tout d'abord, il s'agit de préserver l'activité économique du pays et la sérénité de ses différents acteurs : la bourse comme la consommation doivent retrouver leur rythme habituel. Donc, le mot d'ordre est : « Tout est normal ». Le protocole sanitaire en dépit de quelques ajustements est minimaliste : il prévoit le port du masque, la distanciation si possible (mais elle ne l'est pas si tous les élèves sont accueillis) et la désinfection (une fois par jour dans chaque salle de classe, les moyens matériels et humains n'étant pas prévus par le ministère) et une prise en compte réduite de la vulnérabilité.

Blanquer prévoit quelques ajustement marginaux si la situation empire, rien de plus. Sa conférence de presse sur le mode « Nous sommes prêts » aurait pu prêter à rire si le virus n'était pas mortel (il a tout de même affirmé avoir 2000 ordinateurs en réserve en cas de besoin, pour... 12 millions d'élèves!!).

L'absence d'anticipation s'explique par ailleurs dans le cadre managérial : le gouvernement applique la méthode qui

consiste à fixer les objectifs au sommet et à déléguer par ruissellement aux échelons inférieurs le soin d'appliquer concrètement les consignes, invoquant le « sens des responsabilités » la « connaissance du terrain » et le « dévouement », louant même la capacité à se « réinventer » de tous ceux qui se trouvent en bout de chaîne. Mais sans jamais donner les moyens nécessaires... C'est très pratique, tout dysfonctionnement est renvoyé au local et à l'incapacité individuelle des acteurs de terrain d'appliquer correctement les ordres ! Et cela évite également à nos responsables la lourde tâche d'anticiper, cadrer, budgéter puisque chacun fait comme il peut, de façon forcément différente.

« Libres d'obéir* », chefs d'établissements, directeurs d'école, personnels se trouvent ainsi placés devant des responsabilités qui ne sont pas les leurs et consacrent toute leur énergie à éviter la propagation du virus et à maintenir un système éducatif vacillant. Pendant ce temps, les réformes continuent de se mettre en place : Blanquer l'a dit, il va « parachever la réforme du bac » cette année ; il compte également révolutionner les usages du numérique à l'École et laisser le champ libre aux entreprises privées, revoir la formation des enseignants de fond en comble, et bien sûr continuer à laminer les organisations syndicales en leur enlevant leurs compétences. Plus que jamais, nous devons rester vigilants et capables de nous mobiliser contre les régressions du système éducatif engagées par le ministre, malgré le contexte sanitaire difficile !

Nathalie FAIVRE

** de Johann Chapoutot,
Gallimard 2020*

N°353
Septembre 2020
Abon. 6 €

Sommaire

Edito	p.1
Durant l'été, ils ont osé !	p.2
Enseignement à distance : la panacée ?	p.3
Crise sanitaire : des dégâts collatéraux	p.4
Le SNES-FSU à vos côtés	p.4

Trimestriel de la section académique
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon
ISSN0399 774x CPPAP 0915 S 05578
Tel. : 03 81 47 47 90 Fax : 03 81 47 47 91
courriel : s3bes@snes.edu
Site : www.besancon.snes.edu

Directeur de la publication : Isabelle GUILLAUME
Conception, réalisation par nos soins
Impression : Studio du Square - Besançon



DURANT L'ÉTÉ, ILS ONT OSÉ !

Bons mots

Lors de sa conférence de rentrée devant la presse le 28 août, le Recteur a dit : « La priorité c'est l'école, pas le virus... Pour nous, ce sera l'école AVEC le virus ! Réponse du rectorat à la presse sur le premier cas de Covid au lycée V. Hugo de Besançon, le 2 septembre : « Les chefs d'établissements ont fait le nécessaire pour organiser leurs lycées afin de répondre au protocole sanitaire. C'est une évidence. » C'est une évidence qu'aucun établissement ne peut appliquer le non brassage des élèves et la désinfection de façon à empêcher la propagation du virus et la posture rectorale est, dans ce contexte, une posture de déni.

Programmes

Alors que l'urgence était à la préparation du protocole sanitaire et que les enseignants demandent des allègements de programme à tous les niveaux pour accompagner au mieux les élèves dans cette reprise post-confinement, le ministère a publié au mois de juillet une ré-écriture des programmes de la maternelle à la troisième, afin d'intégrer au mieux l'Education au développement durable. A la lecture des nouveaux programmes pour le collège, aucun allègement, mais plutôt une nouvelle accumulation de notions dans certaines matières. Quel dommage de n'avoir pas profité de cette opportunité ! Encore eut-il fallu ne pas naviguer à vue...

Au niveau lycée, la période de confinement n'a été prise en compte ni au niveau des programmes, qui n'ont pas été limités ou allégés, ni au niveau du calendrier, avec des épreuves de bac dès le mois de mars en terminale comme en première. Le SNES-FSU continue à demander un allègement des programmes à tous les niveaux pour l'année qui vient, liste des propositions accessible via www.snes.edu

LUDIVINE KRATTINGER

Circulaire de rentrée

Le document accumule tellement de priorités, sans jamais indiquer comment y parvenir, qu'il perd tout son sens... Aux quatre grandes priorités (santé des élèves et des personnels, esprit d'équipe, inclusion, valeurs civiques) se superposent une multitude d'objectifs qui entrent en contradiction avec ce qui se passe sur le terrain : poursuivre l'élévation du niveau, développer les compétences

orales des élèves, accompagner les élèves dans leur projet d'orientation, consolider la maîtrise des LV... toutes choses pour lesquelles nous avons de moins en moins de moyens ! Pour gérer la crise sanitaire et pédagogique actuelle, rien n'est prévu hormis des heures supplémentaires et la possibilité de bouleverser l'emploi du temps en collège pour faire plus de place aux fondamentaux au détriment des autres cours. De quoi mettre une bonne ambiance en salle des profs.

E3C

Le ministre a changé durant les vacances (BO spécial numéro 6 du 31 juillet 2020)... le nom des E3C, qui s'appellent désormais « évaluations communes » ! Leur durée a été raccourcie pour que nous puissions les organiser dans le cadre habituel de nos cours, sans banaliser de plages horaires. Mais l'échange de copies est maintenu. Une commission d'harmonisation, qui aura lieu en fin de chaque année scolaire, pourra rétroactivement rectifier les notes délivrées par les examinateurs et déjà communiquées aux élèves. De quoi renforcer notre crédibilité !

Les E3C de langues ont été revus à la marge. En enseignement scientifique, les professeurs devront choisir 3 thèmes sur les 4 inscrits dans les programmes. Des aménagements étaient donc possibles, ce qui aurait été particulièrement pertinent pour les programmes très lourds des enseignements de spécialité.

NATHALIE FAIVRE



Certifications d'anglais en BTS

Désormais, les étudiants de BTS ne pourront valider leur diplôme que s'ils passent une certification en langue (type IELTS ou TOEIC). Ces certifications sont certes internationales, mais organisées par des entreprises privées, et bien sûr payantes ! Il aurait été plus simple de ne pas introduire de CCF en langues au BTS, cela aurait évité les diplômes « maison » et le recours à un arbitrage extérieur pour déterminer le niveau réel des élèves. Le ministère est donc bien conscient que les épreuves locales font perdre sa valeur certificative à un diplôme. En ce cas, on peut prévoir qu'il en adviendra de même pour le bac.

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS : PENDANT LES VACANCES ?

La formation continue des enseignants est régulièrement décriée : trop de formations institutionnelles destinées à faire passer les réformes, trop de formations imposées sans demander aux enseignants ni leur avis ni leurs demandes. Pourtant, les besoins en formations existent et sont nombreux ; les conditions de travail pendant le confinement ont fait apparaître de nouveaux besoins, le chantier est donc important. Le seul aspect auquel le ministère s'est intéressé dernièrement est la question temporelle : quand permettre aux enseignants de se former tout en étant présents devant leurs élèves ? La réponse est évidente, les enseignants peuvent se former pendant leurs vacances ! On en a souvent entendu parler, cela a été ten-

té, mais c'est devenu officiel grâce au décret du 6/09/2019, instaurant un maximum de cinq jours de formation pendant les vacances des élèves, formations qui peuvent être imposées par l'autorité compétente, et rémunérées gracieusement au taux horaire de 20€ brut (plafond de 60€ par demi-journée). Ce décret a été acté alors même que ni le comité technique ministériel ni l'assemblée nationale ne l'ont validé, mais ce que le ministre veut ne saurait être remis en question par quelque instance démocratique ! Soyons vigilants sur sa mise en place dans notre académie. Pour l'instant, le rectorat s'est contenté de formations complémentaires pour les collègues en difficultés professionnelles, mais qui nous dit qu'il va en rester là ?

ENSEIGNEMENT À DISTANCE : UN VRAI DANGER !

Même si, durant le confinement, élèves et parents se sont rendu compte qu'un cours en présence d'un enseignant n'était pas remplaçable par un cours en visioconférence et encore moins par une plateforme interactive, le ministère, dans l'objectif d'économies budgétaires substantielles, est fort intéressé par cette perspective.

En effet, il suffit de constater comment dans l'enseignement supérieur tous les vecteurs numériques ont été exploités pour que ce type d'enseignement s'instille peu ou prou dans les formations universitaires, y compris dans le cadre de l'évaluation des étudiants. Alors pourquoi pas en lycée ? Aujourd'hui, le ministère et les rectorats se heurtent de plus en plus à une crise de recrutement des enseignants, ce qui aboutit à des carences de professeurs soit dans les disciplines en tension (mathématiques, lettres, langues vivantes...) soit dans des enseignements plus rares.

Même si la Fonction Publique en général et l'éducation nationale en particulier a pris pour objectif de recruter jusqu'à 30 % de contractuels, il n'empêche que des classes restent sans enseignant dans certaines matières pendant plusieurs mois, voire un trimestre. En effet, vu le peu d'attractivité des métiers de l'enseignement en France : faiblesse des salaires, droit à mobilité réduit, conditions de travail dégradées... pour un niveau de diplôme à bac + 5, d'aucuns voient l'herbe

plus verte ailleurs.

Alors la solution des ressources à distance est l'aubaine pour pallier ces difficultés qui risquent de se multiplier dans l'avenir et il y a fort à parier que le ministère garde cette solution comme envisageable à plus ou moins court terme. Si, dans l'industrie comme dans le tertiaire d'ailleurs, les « ressources » humaines ont été remplacées petit à petit par des avatars issus des innovations robotiques et informatiques, il risque d'en être de même dans la transmission des savoirs.

Avec cette méthode d'enseignement, nous avons constaté durant le confinement que les premières victimes de l'enseignement à distance étaient les élèves les plus défavorisés : carence des moyens technologiques, difficultés à prendre en compte des environnements plus complexes, manque de guidance dans les apprentissages par des professionnels ou par défaut les parents... bref, un renvoi quasi systématique de l'élève à ses propres échecs et à une culpabilisation induite.

Donc l'enseignement à distance, un avenir ? Pour les finances publiques certes, mais surtout pas pour les enfants des classes populaires.

JEAN-MARC DELCOURT



RENTRÉE COLLÈGE

Le ministre souhaite « placer les données scolaires au cœur de la stratégie numérique du ministère », les protéger pour « mieux les valoriser ». Étrange, on aurait pu imaginer que ce seraient les élèves la priorité et non leurs données... Des États Généraux du numérique seront organisés début novembre, et ce que nous en savons déjà a de quoi inquiéter !

L'ordre du jour ne contient pas les mots « apprentissages », ni « service public ». Par contre, se poseront les questions de « travailler à tout moment et en tout lieu », « transformer le management avec le travail à distance », « repenser l'évaluation, la certification et les examens », « améliorer le partenariat en incluant plus largement tous les acteurs », y compris privés. Trois thématiques sur cinq concernent des questions de gouvernance, de stratégie, de politique numérique générale, avec une insistance certaine sur les partenariats public-privé.

Les participants ont un CV qui fait rêver : le chef de la Direction du Numérique pour l'Éducation s'était fait

connaître pour avoir favorisé des formes de partenariat d'édition avec Amazon. La cheffe de Canopé était auparavant active dans une entreprise privée de EdTech, DigiSchool. La directrice de l'Onisep procède en ce moment à des suppressions massives d'emplois en parallèle d'un partenariat avec une boîte de la EdTech, Glose Education, qui va absorber gratuitement le travail des personnels de l'Onisep pour l'intégrer dans une appli.

Ces États généraux du numérique sont le reflet du projet politique de Blanquer pour l'éducation nationale, dont le caractère délétère apparaît de plus en plus évident. La plus grande vigilance s'impose, y compris dans nos propres usages du numérique avec les élèves.

NATHALIE FAIVRE

Statuts

À l'occasion de l'épisode confinement/déconfinement, un certain nombre de verrous statutaires ont sauté : emploi du temps bouleversé, et prise en charge de nouvelles classes en fin d'année se sont faits au mépris des VS, pourtant déterminantes pour nos services. L'explosion des emplois du temps continue à la rentrée en collège, avec la possibilité de donner plus de cours de fondamentaux (français, maths) à certaines classes, au détriment des autres enseignements. Par ailleurs, l'hypothèse ministérielle d'un enseignement mixte présentiel/distanciel pour chacune de nos classes en cas de reprise de l'épidémie montre bien que la crise pourrait servir à faire bouger les lignes en termes de charge de travail des enseignants, qui s'en trouverait ainsi multipliée.

Privé

Blanquer a également profité de la crise pour tenter de réduire le rôle des profs d'EPS, d'arts plastiques et d'éducation musicale en leur substituant des acteurs hors éducation nationale : c'est le dispositif 2S2C (49 établissements dans l'académie de Besançon, la plupart toutefois dans le premier degré), censé être transitoire mais qui continuera à être appliqué à la rentrée... Si l'on ajoute à cela l'introduction des certifications obligatoires en anglais et les états généraux du numérique, un projet dangereusement cohérent commence à émerger.



Autoritarisme

La méthode Blanquer laisse les acteurs locaux libres de choisir les moyens qu'ils souhaitent pour appliquer les instructions. Certains chefs d'établissement se sont montrés extrêmement zélés, tenant à organiser la réouverture des établissements sans consulter les collègues et sans les précautions sanitaires les plus élémentaires. Emportés par leur élan, 2 chefs d'établissement de l'académie en ont en outre profité pour régler leurs comptes avec des AED dont ils n'étaient pas satisfaits : 13 non réemplois en tout, entre le lycée Jules Haag et le collège Victor Hugo à Besançon, une véritable épidémie de soi-disant incompétence !! Le SNES est intervenu et accompagnera les AED qui le souhaitent dans un recours administratif.

Contacts SNES :

Doubs : snes25@besancon.snes.edu

Jura : snes39@besancon.snes.edu ou L. Flamand (06 42 32 99 16), A. Bergonzi (06 88 33 60 13)

Haute-Saône : snes70@besancon.snes.edu ou D. Caillet (06 06 70 23 35), N. Cussey (06 70 85 72 87)

Territoire de Belfort : snes90@besancon.snes.edu ou E. Celma, B. Guyon, E. Perrot-Guichet (09 51 55 19 09)

Section académique : s3bes@snes.edu ou P. Piguet (03 81 47 47 90), N. Faivre (06 37 93 85 12)

Trésorerie académique : JM Delcourt (03 81 47 47 90)

Contacts Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) :

CHSCT Doubs : secretaire.chsct25@ac-besancon.fr

CHSCT Jura : secretaire.chsct39@ac-besancon.fr ou F. Billod-Morel, S. Rivier (03 84 47 13 64)

CHSCT Haute-Saône : secretaire.chsct70@ac-besancon.fr ou O. Magagnini (06 13 38 19 21)

CHSCT T. de Belfort : secretaire.chsct90@ac-besancon.fr ou S. Dechambenoit (06 13 38 17 57)

CHSCTA : secretaire.chsctacad@ac-besancon.fr ou L. Lecuyer (06 03 82 47 41)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES STAGES 2020-21 (en présentiel ou visioconférence, selon la situation)

- Néo management et gestion des conflits avec chef d'étab
- Métier 1 : les transformations des conditions d'exercice de nos métiers
- Métier 2 : les nouveaux modes d'évaluation, enjeux et conséquences sur nos métiers
- LV (stage 2019-20 reporté)
 - TZR
 - Mutations : sans les CAPA/CAPN, comment faire ? fstg + titulaires